

LES PAUMOTOUS.

TRADITIONS ET COUTUMES.

IV

CONSECRATION DES PREMIERS-NÉS.—CIRCONCISION.—MARIAGE.
FUNERAILLES.

(Suite et fin.)

Ici reparait le ministère public du grand-prêtre qui, cette fois, ne prie plus Tané, le maître de la vie, ni Tama, le dieu Sauveur. Il n'a devant lui que des cadavres, peut-être déjà en putréfaction, qu'aucune puissance ne saurait rendre à la vie. Il s'adresse donc à Tiki, le père des hommes, le premier et le grand prévaricateur qui, par son péché, a introduit la mort dans le monde. Et, s'il s'adresse à lui, ce n'est pas tant pour le prier que pour lui rappeler son péché et les lamentables fruits de mort que ce péché ne cesse de produire dans sa malheureuse postérité. Aussi, lui fait-il, ironiquement, hommage du cadavre, comme s'il lui disait :
"— Le corps que tu nous a transmis, tu l'as toi-même reçu de la terre ; mais, s'il nous faut le lui rendre inanimé, c'est parce que tu l'as tué par le péché que tu nous as fatalement transmis avec la vie. " Qui ne reconnaît ici la doctrine de saint Paul et l'enseignement de l'Église, aussi bien que la tradition constante et universelle de toute l'antiquité juive et païenne sur l'existence et les suites funestes d'une faute originelle ?

Quelquefois, cependant, on jetait le cadavre à la mer, surtout lorsque le défunt en avait exprimé le désir.

Après les obsèques, la famille du défunt s'empressait de se procurer tout ce qu'elle pouvait de nourriture pour défrayer l'appétit des nombreux invités qui, passant soudain d'un deuil de commande à une joie folle, se livraient aux danses les plus obscènes. Ces danses duraient au moins deux jours.

Le troisième jour, la scène changeait complètement. De comique et lascive, elle devenait tragique et cruelle. Armés,